

BPJEPS ACTIVITÉS SPORTS COLLECTIFS **MENTION HAND, VOLLEY, BASKET, RUGBY XV, HOCKEY S/GAZON**

Diplôme(s) préparé(s)

* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, spécialité Activités Sports Collectifs, mentions Basketball, Volleyball, Handball, Rugby à XV, Hockey s/Gazon.
Diplôme de niveau IV, formation sur 13 mois en alternance.

Emploi et compétence

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités « sports collectifs » dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1. Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs
2. Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation
3. Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

Conditions d'entrée

- * Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC 1 (Prévention Secours Civiques 1),
- * Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables fixées par décret (tests physiques),
- * Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

Modalités d'accès à la certification

10 unités capitalisables avec les objectifs suivants :

- UC 1** : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- UC 2** : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- UC 3** : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation,
- UC 4** : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité,
- UC 5** : être capable de préparer une action d'animation de sports collectifs
- UC 6** : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de sports collectifs,
- UC 7** : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation des sports collectifs,
- UC 8** : être capable de conduire une action d'animation sportive dans la spécialité,
- UC 9** : être capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive dans la spécialité,
- UC 10** : Être capable de consolider son emploi par des projets visant la diversification des pratiques et des publics

Lieu(x) de formation

Maison régionale des Sports – 06210 MANDELIEU

Volume horaire en centre

644 h, le lundi et le mardi en période scolaire (de 9h à 17h)

Nombre d'heure en entreprise

1057 h hors période de congés payés (apprentis)

ALLER PLUS LOIN...

Coordination du diplôme

Delphine BATOZ

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription auprès de l'antenne

21/07/2017

Date(s) des tests d'exigences préalables

28/08/2017

Date(s) des épreuves de sélection

29/08/2017

Date(s) du positionnement

11-12 septembre 2017

Début de formation

11 septembre 2017

Fin de Formation

1er octobre 2018

Inscription et renseignements

CROS Côte d'azur

04 93 93 61 13

contact@croscotedazur.fr